

2024

Rapport intermédiaire

30 juin 2024

Les Fonds distincts AIC sont émis par :

ivari^{MD}

Fonds distincts AIC

Rapport semestriel 2024

TABLE DES MATIÈRES

GROUPE DIVERSIFIÉ AIC

▪ Fonds distinct Canada diversifié AIC	1
--	---

GROUPE À REVENU AIC

▪ Fonds distinct marché monétaire AIC	4
---------------------------------------	---

Notes annexes	7
----------------------	---

Renseignements supplémentaires	13
---------------------------------------	----

Fonds distinct Canada diversifié AIC

États de la situation financière (non audité)

Aux	30 juin 2024	31 décembre 2023
-----	-----------------	---------------------

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

Actif**Actif courant**

Placements, à la juste valeur	3 705	3 409
Trésorerie	38	40
Montants à recevoir du gestionnaire	19	42
	<u>3 762</u>	<u>3 491</u>

Passif**Passif courant**

Montants à payer pour des placements achetés	1	-
Charges à payer et autres passifs	50	30
	<u>51</u>	<u>30</u>

Actif net attribuable aux titulaires de contrat	3 711	3 461
--	--------------	--------------

Actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie

Option garantie à 100 %	2 674	2 507
Option garantie à 75 %	1 037	954
	<u>3 711</u>	<u>3 461</u>

Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

Option garantie à 100 %	9,59	8,78
Option garantie à 75 %	11,52	10,53

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin	2024	2023
--------------------------------------	------	------

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

Revenus

Intérêts à distribuer	1	1
Distributions des fonds sous-jacents	7	2
Autres revenus (pertes)	4	4
Gain (perte) réalisé à la vente de placements	10	10
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	347	474
	<u>369</u>	<u>491</u>

Charges

Frais de gestion	39	36
Frais d'administration	19	20
Honoraires d'audit	2	5
Droits de garde	1	-
Autres frais d'exploitation	4	6
	<u>65</u>	<u>67</u>

Moins les charges d'exploitation payées par le gestionnaire	(14)	(17)
---	------	------

Charges, montant net	51	50
----------------------	----	----

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	318	441
---	------------	------------

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie

Option garantie à 100 %	228	319
Option garantie à 75 %	90	122
	<u>318</u>	<u>441</u>

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

Option garantie à 100 %	0,81	1,08
Option garantie à 75 %	1,00	1,28

Fonds distinct Canada diversifié AIC

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2024
(en milliers de dollars)

	Fonds	Option garantie à 100 %	Option garantie à 75 %
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de la période	3 461	2 507	954
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	318	228	90
Transactions sur parts			
Rachat de parts	(68)	(61)	(7)
Total des transactions sur parts	(68)	(61)	(7)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de la période	3 711	2 674	1 037
Variations attribuables aux transactions sur parts (en milliers)			
Parts en circulation à l'ouverture de la période		286	91
Parts rachetées		(7)	(1)
Parts en circulation à la clôture de la période		279	90

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2023
(en milliers de dollars)

	Fonds	Option garantie à 100 %	Option garantie à 75 %
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de la période	3 120	2 272	848
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	441	319	122
Transactions sur parts			
Rachat de parts	(118)	(77)	(41)
Total des transactions sur parts	(118)	(77)	(41)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de la période	3 443	2 514	929
Variations attribuables aux transactions sur parts (en milliers)			
Parts en circulation à l'ouverture de la période		304	95
Parts rachetées		(9)	(4)
Parts en circulation à la clôture de la période		295	91

Fonds distinct Canada diversifié AIC

Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	318	441
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions provenant de fonds sous-jacents	(7)	(2)
(Gain) perte réalisé à la vente de placements	(10)	(10)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(347)	(474)
Produit de la cession de placements	69	121
Montants à recevoir du gestionnaire	23	24
Charges à payer et autres passifs	20	(5)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	66	95
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montants payés pour des parts rachetées	(68)	(118)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(68)	(118)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(2)	(23)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de la période	40	79
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de la période	38	56
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt étranger	1	1

Inventaire du portefeuille (non audité)

Au 30 juin 2024

Valeur nominale (en milliers de \$)/ Nbre d'actions/ Nbre de parts	Titre	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
Fonds communs de placement 99,8 %			
382 901	Fonds de revenu de dividendes Plus		
	Manuvie, série « Conseil »	3 163	3 705
	Total des placements	3 163	3 705
	Autres actifs, moins les passifs 0,2 %		6
	Actif net attribuable aux titulaires de contrat 100,0 %		3 711

Fonds distinct marché monétaire AIC

États de la situation financière (non audité)

Aux 30 juin 2024 31 décembre 2023

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

Actif**Actif courant**

Placements, à la juste valeur	888	959
Trésorerie	79	77
Montants à recevoir pour des placements vendus	1	1
Montants à recevoir du gestionnaire	40	22
Distributions à recevoir des fonds sous-jacents	-	4
	1 008	1 063

Passif**Passif courant**

Montants à payer pour des placements achetés	-	4
Charges à payer et autres passifs	41	23
	41	27

Actif net attribuable aux titulaires de contrat 967 1 036

Actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie

Option garantie à 100 %	824	895
Option garantie à 75 %	143	141
	967	1 036

Actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

Option garantie à 100 %	6,83	6,66
Option garantie à 75 %	7,90	7,71

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

2024 2023

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part)

Revenus

Intérêts à distribuer	2	1
Distributions des fonds sous-jacents	23	21
	25	22

Charges

Frais de gestion	1	1
Frais d'administration	17	18
Honoraires d'audit	2	5
Autres frais d'exploitation	4	5
	24	29

Moins les charges d'exploitation payées par le gestionnaire (23) (28)

Charges, montant net 1 1

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat

24 21

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par catégorie

Option garantie à 100 %	20	20
Option garantie à 75 %	4	1
	24	21

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part

Option garantie à 100 %	0,16	0,14
Option garantie à 75 %	0,19	0,09

Fonds distinct marché monétaire AIC

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2024
(en milliers de dollars)

	Fonds	Option garantie à 100 %	Option garantie à 75 %
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de la période	1 036	895	141
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	24	20	4
Transactions sur parts			
Rachat de parts	(93)	(91)	(2)
Total des transactions sur parts	(93)	(91)	(2)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de la période	967	824	143
Variations attribuables aux transactions sur parts (en milliers)			
Parts en circulation à l'ouverture de la période		134	18
Parts rachetées		(13)	-
Parts en circulation à la clôture de la période		121	18

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2023
(en milliers de dollars)

	Fonds	Option garantie à 100 %	Option garantie à 75 %
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de la période	1 002	893	109
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	21	20	1
Transactions sur parts			
Produit de l'émission de parts	56	19	37
Rachat de parts	(46)	(37)	(9)
Total des transactions sur parts	10	(18)	28
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de la période	1 033	895	138
Variations attribuables aux transactions sur parts (en milliers)			
Parts en circulation à l'ouverture de la période		140	15
Parts émises		3	4
Parts rachetées		(5)	(1)
Parts en circulation à la clôture de la période		138	18

Fonds distinct marché monétaire AIC

Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin (en milliers de dollars)	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat	24	21
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions provenant de fonds sous-jacents	(23)	(21)
Achats de placements	-	(20)
Produit de la cession de placements	94	48
Montants à recevoir du gestionnaire	(18)	5
Charges à payer et autres passifs	18	(5)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	95	28
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts	-	56
Montants payés pour des parts rachetées	(93)	(46)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(93)	10
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	2	38
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de la période	77	74
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de la période	79	112
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt étranger	2	1

Inventaire du portefeuille (non audité)

Au 30 juin 2024

Valeur nominale (en milliers de \$)/ Nbre d'actions/ Nbre de parts	Titre	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
Fonds communs de placement 91,8 %			
88 775	Fonds du marché monétaire Manuvie, série HE	888	888
	Total des placements	888	888
	Autres actifs, moins les passifs 8,2 %		79
	Actif net attribuable aux titulaires de contrat 100,0 %		967

Notes annexes pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (non auditées)
(en milliers de dollars)

1. LES FONDS

ivari est l'émettrice exclusive du contrat de rente variable, qui est investi dans des fonds communs (les « fonds sous-jacents »). L'actif du Fonds distinct Canada diversifié AIC et du Fonds distinct marché monétaire AIC (individuellement, un « Fonds », et collectivement, les « Fonds ») est la propriété d'ivari, mais leur actif est détenu distinctement des autres actifs d'ivari en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Les Fonds ne constituent pas des entités juridiques distinctes.

Gestion de placements Manuvie limitée (le « gestionnaire ») est le gestionnaire des Fonds. Avant le 25 septembre 2009, AIC Limitée était le gestionnaire des fonds sous-jacents. Le gestionnaire fournit certains services administratifs aux Fonds. La Société Financière Manuvie est la société mère ultime du gestionnaire.

Le siège social des Fonds est situé au 200-5000 Yonge Street, Toronto (Ontario) M2N 7E9, Canada.

La publication des états financiers de chacun des Fonds a été autorisée par ivari le 16 septembre 2024.

La date de création des Fonds est le 18 janvier 1999.

Les états de la situation financière des Fonds sont au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat et les tableaux des flux de trésorerie visent les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023. L'inventaire du portefeuille est en date du 30 juin 2024.

Les investisseurs doivent choisir entre deux options d'achat pour acquérir des titres des Fonds. L'une est assortie d'une garantie de 100 % et l'autre, d'une garantie de 75 %. Chacune de ces options comporte un ratio de frais de gestion différent.

Légende des abréviations

Les abréviations suivantes sont utilisées dans les présents états financiers :

Abréviations des devises

CAD – Dollar canadien

Autres abréviations

IAS – Norme(s) comptable(s) internationale(s)

JVRN – Juste valeur par le biais du résultat net

IFRS – Norme(s) internationale(s) d'information financière

TSX – Bourse de Toronto

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

La production des états financiers exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle établisse des estimations et des hypothèses prospectives. La section suivante présente les jugements comptables les plus importants formulés par les Fonds lors de la préparation des états financiers :

a) Recours aux jugements

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Dans le cadre du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire a étudié le modèle d'affaires sur lequel repose la gestion du portefeuille de chaque Fonds, les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et le rendement selon la méthode de la juste valeur pour conclure que ces actifs et passifs financiers devaient être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »).

Entité d'investissement

Pour déterminer si un Fonds donné répond à la définition d'entité d'investissement, le gestionnaire peut être appelé à formuler des jugements importants quant à savoir si ce Fonds possède les caractéristiques typiques d'une telle entité. Chaque Fonds ne doit détenir qu'un seul placement, dans un fonds sous-jacent (ou ne compter qu'un seul investisseur ou, s'il en compte plusieurs, ces investisseurs doivent être des parties liées); toutefois, conformément à la définition d'entité d'investissement, chaque Fonds réunit des fonds auprès d'un ou de plusieurs investisseurs principalement en vue d'offrir des services liés à la gestion des placements, s'engage envers ses investisseurs à placer les fonds exclusivement dans le but de générer des plus-values du capital et/ou des revenus de placement, et évalue le rendement de ses placements selon la méthode de la juste valeur.

b) Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale lorsqu'un Fonds devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie de cet actif sont expirés ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est acquittée, annulée ou expirée.

Notes annexes pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (non auditées)
(en milliers de dollars)

Classement

En procédant au classement et à l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit évaluer le modèle économique utilisé pour les Fonds, le mode de gestion de tous les actifs et passifs financiers, le mode d'évaluation du rendement de l'ensemble selon la juste valeur et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers. Le portefeuille d'actifs financiers des Fonds est géré et évalué selon une juste valeur. Par conséquent, le classement et l'évaluation de tous les placements et dérivés des Fonds sont à la JVRN.

Tous les autres actifs et passifs sont par la suite évalués au coût amorti, conformément à l'IFRS 9.

Les obligations des Fonds relatives à l'actif net attribuable aux titulaires de contrat sont classées à titre de passifs financiers, conformément aux exigences de la norme IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), et sont présentées à la valeur de rachat.

Évaluation

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative calculée par le gestionnaire, conformément aux documents de référence du fonds sous-jacent. Si la valeur liquidative n'est pas disponible, les fonds sous-jacents sont évalués selon la valeur liquidative publiée la plus récente ou à la juste valeur établie par le gestionnaire en se fondant sur des données de marché observables, selon le montant jugé le plus représentatif de la juste valeur des fonds sous-jacents.

c) Placements dans des filiales, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Les filiales sont toutes des entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles les Fonds exercent un contrôle. Un Fonds contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Le gestionnaire a établi que les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement énoncée dans l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, à ce titre, les Fonds comptabilisent leurs filiales à la juste valeur. Les informations concernant les placements des Fonds dans des entités structurées non consolidées sont présentées à la note 7, selon le cas.

d) Trésorerie

La trésorerie représente les dépôts bancaires et est comptabilisée au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur. La trésorerie est déposée auprès du dépositaire des Fonds, qui est une institution financière canadienne.

e) Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le gain ou la perte réalisé à la vente de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

f) Comptabilisation des revenus

Les revenus de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les intérêts à distribuer présentés dans les états du résultat global comprennent l'intérêt sur la trésorerie.

Les distributions des fonds sous-jacents peuvent inclure des dividendes, des intérêts à distribuer et des gains en capital, dont le produit est utilisé pour acheter des parts supplémentaires dans les fonds sous-jacents. Les distributions sont comptabilisées à la date de distribution par les fonds sous-jacents et présentées séparément comme distributions des fonds sous-jacents dans les états du résultat global.

g) Répartition des revenus et des charges, et des gains et pertes réalisés et latents

Les frais de gestion et les frais d'administration attribuables directement à une catégorie sont imputés à cette catégorie. Le revenu, les gains et pertes réalisés sur les opérations de placement, la variation de la plus-value (moins-value) latente et les frais communs aux Fonds sont répartis proportionnellement entre les catégories en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie.

h) Conversions des éléments libellés en devises

Le CAD est la monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des Fonds.

i) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part de chaque catégorie de chaque Fonds se calcule en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts en circulation de cette catégorie. La valeur liquidative par part est déterminée à la clôture de chaque jour de séance à la TSX.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'un Fonds correspond à la quote-part de la catégorie en question dans l'actif commun du Fonds, moins le passif et le passif propre à cette catégorie.

Notes annexes pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (non auditées)
(en milliers de dollars)

j) **Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat par part figurant dans les états du résultat global correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat de chaque catégorie pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de la période.

k) **Autres actifs financiers et passifs financiers**

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers (autres que ceux qui sont classés à la JVRN), comme la trésorerie, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les montants à recevoir pour des placements vendus, les montants à recevoir du gestionnaire, les montants à payer pour des placements achetés et les charges à payer et autres passifs, sont évalués au coût ou au coût amorti.

l) **Nouvelles normes IFRS émises mais non encore en vigueur**

Il n'existe aucune norme, interprétation, ni modification aux normes existantes déjà publiée mais non encore entrée en vigueur, ni ayant fait l'objet d'une adoption anticipée, qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur les Fonds.

3. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les Fonds peuvent être exposés à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (soit le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de concentration et l'autre risque de marché). Le programme global de gestion des risques des Fonds vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque auquel les Fonds sont exposés et à réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur leur performance financière. La valeur du portefeuille des Fonds peut varier d'un jour à l'autre en raison des fluctuations de taux d'intérêt, de la conjoncture économique et des informations sur le marché et sur les émetteurs relatives aux titres détenus par les Fonds. La méthode de gestion des risques suivie par les Fonds comprend un contrôle de conformité aux politiques et aux directives de placement. Le gestionnaire cherche à limiter les effets potentiels de ces risques financiers sur les rendements des Fonds en engageant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et expérimentés, qui effectuent un suivi régulier des positions des Fonds et de l'évolution du marché et qui diversifient les portefeuilles de placements en respectant les directives de placement.

La méthode de gestion des risques du gestionnaire comprend le suivi mensuel et trimestriel des rendements en fonction du profil de risque des Fonds. Le gestionnaire veille également au respect des restrictions en matière de placement et à une gestion de chaque Fonds conforme à ses objectifs et stratégies de placement et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Certains Fonds concentrent leurs placements dans un secteur d'activité particulier, un seul pays ou une seule région du monde. Ces Fonds peuvent être plus volatils que les Fonds plus diversifiés. Dans son ensemble, le programme de gestion des risques de ces Fonds vise à réduire au minimum les conséquences potentiellement négatives sur la performance financière de chaque Fonds, d'une manière qui soit conforme à son objectif de placement.

Pour générer des rendements stables et solides à long terme, chacun des Fonds est diversifié par catégorie d'actifs, par région, par style de gestion et par stratégie. Un niveau de risque déterminé est établi pour chaque portefeuille.

Risques liés aux instruments financiers

a) **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend de la possibilité que l'émetteur d'un titre de créance ou une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer les intérêts, de rembourser le capital ou de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement qu'il a contracté envers le Fonds. La valeur comptable des placements telle qu'elle est présentée dans l'inventaire du portefeuille correspond à l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2024. Cette règle s'applique également aux autres actifs en raison de leur date de règlement rapprochée. La notation de crédit médiane de Standard & Poor's a été utilisée dans la divulgation des risques, s'il y a lieu.

L'exposition au risque de crédit n'est pas présentée pour les Fonds qui investissent principalement dans des titres ayant une échéance de moins d'un an ou dans des dépôts bancaires, car le risque est considéré comme minime.

Le risque de crédit est présenté pour les titres de créance (excluant les placements à court terme) et les actifs dérivés. Les Fonds peuvent être indirectement exposés au risque de crédit lorsque les fonds sous-jacents investissent dans des titres de créance et/ou des actifs dérivés.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, les Fonds ne sont pas directement exposés à un risque de crédit important.

b) **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est présenté pour les titres de créance (excluant les placements à court terme). L'échéance de tous les placements à court terme est de moins d'un an. Les Fonds sont exposés au risque que la juste valeur des instruments financiers portant intérêt varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les autres actifs et passifs sont de nature à court terme ou ne portent pas intérêt.

Généralement, la juste valeur des titres à revenu fixe varie en sens inverse des fluctuations des taux d'intérêt. La juste valeur des titres à revenu fixe diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et vice-versa. Les hausses et les baisses seront habituellement plus importantes pour les titres à revenu fixe à long terme que pour ceux à court terme.

L'exposition au risque de taux d'intérêt n'est pas présentée pour les Fonds qui investissent principalement dans des titres ayant une échéance de moins d'un an ou dans des dépôts bancaires, car le risque est considéré comme minime.

Notes annexes pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (non auditées)
(en milliers de dollars)

Les Fonds peuvent être indirectement exposés au risque de taux d'intérêt lorsque les fonds sous-jacents investissent dans des titres de créance.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, les Fonds ne sont pas directement exposés à un risque de taux d'intérêt important.

c) Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de chacun des Fonds. Les Fonds sont exposés au risque que la juste valeur des titres libellés en devises varie en raison des fluctuations des taux de change. L'inventaire du portefeuille indique les titres à revenu fixe libellés en devises. Les titres à revenu fixe sont présumés être libellés dans la monnaie de présentation des Fonds, sauf indication contraire. Les titres de capitaux propres négociés sur les marchés étrangers sont également exposés au risque de change, car leur cours en monnaie locale sur une bourse étrangère est converti dans la monnaie fonctionnelle pour déterminer leur juste valeur.

Les montants représentant l'exposition aux devises sont fondés sur la juste valeur des placements des Fonds et sur le montant notionnel du capital sous-jacent de leurs contrats dérivés. Les placements comprennent les instruments monétaires et non monétaires.

Les Fonds peuvent être indirectement exposés au risque de change lorsque les fonds sous-jacents investissent dans des instruments libellés en devises.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, les Fonds ne sont pas directement exposés à un risque de change important.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Les Fonds ne sont exposés à aucun risque de concentration directe, mais au risque de concentration indirecte des fonds sous-jacents, car leurs portefeuilles sont entièrement investis dans des fonds sous-jacents.

e) Autre risque de marché

Pour un Fonds qui investit dans des titres, la valeur liquidative par part du Fonds est directement liée à la juste valeur de ces titres, laquelle augmente ou diminue en fonction du rendement financier des émetteurs des titres et de l'ensemble des conditions économiques, politiques, fiscales et des marchés.

Tous les titres présentent un risque de perte en capital. Le gestionnaire gère ce risque en sélectionnant avec soin les titres et les autres instruments financiers selon les paramètres des stratégies de placement des Fonds. À l'exception des options vendues et des contrats à terme normalisés position vendeur (le cas échéant), le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les pertes éventuelles découlant des options vendues et des contrats à terme normalisés position vendeur peuvent être illimitées. Les titres de capitaux propres, les titres de créance et les dérivés des Fonds sont sensibles au risque de marché qui découle des incertitudes entourant l'évolution du cours de ces instruments.

L'exposition à l'autre risque de marché n'est pas présentée pour le Fonds distinct marché monétaire AIC, car il investit dans un fonds sous-jacent qui investit principalement dans des titres ayant une échéance de moins d'un an, et le risque est considéré comme minime.

Pour le Fonds distinct Canada diversifié AIC, l'incidence sur l'actif net attribuable aux titulaires de contrat des Fonds d'une variation de 5 % de la valeur liquidative des Fonds, toutes autres variables demeurant constantes, serait d'environ 186 \$ au 30 juin 2024 (173 \$ au 31 décembre 2023). Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de régler ses obligations liées à des passifs financiers ou de s'en acquitter en temps opportun. Les Fonds sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts. Les Fonds investissent principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs dont ils peuvent facilement se départir. Tous les autres passifs des Fonds, à l'exception des dérivés, ont une échéance de six mois ou moins. De plus, les Fonds essaient de conserver suffisamment de trésorerie pour faire face à leurs besoins de liquidités. Les Fonds ont également la possibilité d'emprunter jusqu'à 5 % de leur actif net attribuable aux titulaires de contrat afin de financer les rachats.

g) Évaluation de la juste valeur

Les Fonds classent chaque instrument financier dans un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – les cours non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les cours cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des dérivés de cours);

Niveau 3 – les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Notes annexes pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (non auditées)
(en milliers de dollars)

Les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. En ce qui a trait aux instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable, la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Un instrument classé au niveau 1 qui cesse ultérieurement d'être négocié activement est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les modèles utilisés pour déterminer les évaluations de la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3, le cas échéant, sont validés et examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendamment de la partie qui les a créés. Le gestionnaire étudie et examine le caractère approprié des modèles d'évaluation, les résultats des évaluations et tout ajustement apporté aux prix ou aux estimations utilisés dans ces modèles. À chaque date de présentation de l'information financière, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur de niveau 3.

Fonds sous-jacents

Les placements des Fonds dans des fonds sous-jacents sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont rachetables sur une base quotidienne. Ils sont classés au niveau 2 lorsqu'ils ne sont pas rachetables sur une base quotidienne.

Hiérarchie des justes valeurs

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, tous les placements des Fonds étaient classés dans le niveau 1.

Transferts entre niveaux

Aucun transfert n'est survenu entre les niveaux au cours des périodes closes les 30 juin 2024 et 2023.

4. PARTS DES FONDS

Les parts émises et en circulation constituent le capital de chaque Fonds. Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts sans valeur nominale de chaque catégorie, lesquelles peuvent être rachetées, au gré du titulaire de contrat, à la valeur liquidative par part courante.

Chaque Fonds a une obligation contractuelle de racheter ses parts contre de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les parts en circulation sont classées comme des passifs financiers. Les Fonds ne sont soumis à aucune restriction ni à aucune exigence spécifique en matière de capital, mis à part les exigences minimales en matière de souscription. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat présentent l'évolution des parts de chaque Fonds au cours des périodes. Les Fonds cherchent à investir les produits de souscription reçus dans des placements appropriés selon leurs objectifs de placement, tout en respectant les exigences réglementaires. Les Fonds conservent suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat et contractent des emprunts à court terme ou cèdent des titres pour accroître leurs liquidités en cas de besoin.

Les Fonds ont émis deux catégories de parts, qui présentent le même rang de subordination, mais qui ne sont pas identiques. Par conséquent, les parts ne répondent pas aux critères permettant de les classer dans les capitaux propres. Elles sont plutôt présentées à titre de passifs financiers conformément aux exigences de l'IAS 32.

5. IMPOSITION

Les Fonds sont réputés être des fiducies en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « loi »). Le revenu des Fonds et les gains et pertes en capital nets sont réputés être attribués aux titulaires de contrat afin que les Fonds ne soient pas soumis à l'impôt en vertu de la partie I de la loi. Par conséquent, les Fonds ne comptabilisent pas de provisions pour impôts. Tout avantage fiscal résultant de reports prospectifs de pertes autres qu'en capital, le cas échéant, n'a pas été comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur les vingt années suivantes et servir à réduire les montants imposables futurs.

Le tableau suivant présente les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant, le cas échéant.

Aux 31 décembre	2023		2022	
	Pertes autres qu'en capital (\$)	Année d'expiration	Pertes autres qu'en capital (\$)	Année d'expiration
Fonds distinct Canada diversifié AIC	47	2040	47	2040
	100	2042	100	2042
	89	2043	-	
Fonds distinct marché monétaire AIC	-		2	2041

6. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, une filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, sont des placements entre parties liées. Toutes les opérations de placement associées à ces fonds sous-jacents sont évaluées selon la valeur liquidative par part de chaque fonds sous-jacent. Les Fonds reçoivent des distributions de revenus de ces fonds sous-jacents. Des détails sur ces placements se trouvent dans l'inventaire du portefeuille.

Notes annexes pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (non auditées)
(en milliers de dollars)

Frais de gestion et charges d'exploitation

ivari impute des frais de gestion annuels aux Fonds. Le gestionnaire impute des frais de gestion annuels aux fonds sous-jacents en contrepartie de la prestation de services conformément à la convention de gestion.

Les frais de gestion quotidiens applicables aux Fonds et payables à ivari sont calculés à chaque date d'évaluation et correspondent au produit de la valeur liquidative des Fonds à cette date et du nombre de jours écoulés depuis la dernière date d'évaluation, multiplié par le taux des frais de gestion quotidiens d'ivari applicable aux Fonds.

En plus des frais de gestion, les Fonds et les fonds sous-jacents assument tous les coûts liés à leurs activités, y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité, les honoraires du dépositaire, les frais des services de garde de biens, les impôts et les taxes (le cas échéant), les intérêts, les frais d'exploitation et d'administration, ainsi que les frais des rapports financiers et autres rapports et des notices explicatives exigés pour se conformer aux lois et aux directives réglementaires régissant l'émission ou la vente de contrats de rente variable.

Le gestionnaire a, de lui-même, renoncé à une partie des frais d'exploitation autrement payables par les Fonds ou pris une partie de ces frais à sa charge. Toute renonciation peut être résiliée à tout moment par le gestionnaire.

7. PLACEMENTS DANS DES FILIALES, DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Les Fonds considèrent leurs placements dans des fonds sous-jacents comme des placements dans des entités structurées non consolidées.

Les fonds sous-jacents ont pour unique objet d'investir en vue de réaliser une plus-value du capital, d'obtenir un revenu, ou les deux.

Les fonds sous-jacents financent leurs activités par l'émission de titres pouvant être rachetés à la demande du porteur et conférant à celui-ci une quote-part dans l'actif net des fonds sous-jacents respectifs. Les Fonds détiennent des titres de chacun des fonds sous-jacents. La valeur comptable des intérêts des Fonds dans les fonds sous-jacents est comptabilisée dans les placements, à la juste valeur, dans les états de la situation financière. Le risque maximal de perte correspond à la valeur comptable des intérêts des Fonds dans les fonds sous-jacents. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents est incluse dans la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements dans les états du résultat global.

Les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités des documents de placement des fonds sous-jacents concernés et au risque de marché découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds sous-jacents.

Les Fonds peuvent demander quotidiennement le rachat de leurs placements dans un fonds sous-jacent. Une fois que les Fonds se sont départis des titres d'un fonds sous-jacent, ils cessent d'être exposés à tout risque lié à ce fonds sous-jacent.

Tous les placements effectués dans les fonds sous-jacents qui sont des entités structurées non consolidées sont présentés dans le tableau suivant :

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 (\$)	2024		2023	
	Actif net/ Capitalisation boursière du fonds sous-jacent	Juste valeur des placements dans le fonds sous-jacent	Actif net/ Capitalisation boursière du fonds sous-jacent	Juste valeur des placements dans le fonds sous-jacent
Nom du fonds sous-jacent				
Fonds distinct Canada diversifié AIC				
Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie	1 595 724	3 705	1 576 918	3 409
Fonds distinct marché monétaire AIC				
Fonds du marché monétaire Manuvie	181 079	888	192 381	959

8. SOLDES COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés antérieurement dans le but de rendre leur présentation conforme à celle des états financiers de la période considérée.

Fonds de revenu de dividendes Plus Manuvie

25 principaux titres du fonds sous-jacent (non audité)

VALEUR NOMINALE (EN MILLIERS DE \$)/ NBRE D' ACTIONS/ NBRE DE PARTS	Titre	COÛT MOYEN (en milliers de \$)	JUSTE VALEUR (en milliers de \$)
123 900	Microsoft Corp.	45 068	75 775
134 100	Berkshire Hathaway, Inc., cat. B	59 110	74 646
284 400	Alphabet, Inc.	43 916	70 885
17 800	Constellation Software, Inc.	26 561	70 165
172 100	Aon PLC	73 666	69 136
98 700	UnitedHealth Group, Inc.	65 846	68 778
874 400	Alimentation Couche-Tard, Inc.	58 423	67 128
127 600	Charter Communications, Inc.	52 807	52 199
138 200	Arthur J Gallagher & Co.	48 611	49 037
323 300	Banque Royale du Canada	40 705	47 089
688 000	Brookfield Corp.	32 126	39 107
788 800	Canadian Natural Resources Ltd.	29 384	38 438
37 000	Bons du Trésor du Canada, 4,30 %, 24 oct. 2024	36 358	36 452
251 020	CGI, Inc.	34 783	34 277
378 600	Shopify, Inc.	31 846	34 218
891 940	Brookfield Infrastructure Partners LP	40 136	33 490
182 000	NVIDIA Corp.	11 955	30 766
590 500	Bunzl PLC	29 641	30 700
758 100	Groupe TMX Ltée	24 213	28 868
117 000	Waste Connections, Inc.	24 044	28 074
631 000	BCE, Inc.	35 023	27 960
502 100	Suncor Énergie, Inc.	23 430	26 184
333 600	Metro, Inc.	24 573	25 283
333 600	La Banque Toronto-Dominion	26 733	25 087
147 700	The Blackstone Group, Inc.	24 323	25 020

Fonds du marché monétaire Manuvie

25 principaux titres du fonds sous-jacent (non audité)

VALEUR NOMINALE (EN MILLIERS DE \$)/ NBRE D' ACTIONS/ NBRE DE PARTS	Titre	COÛT MOYEN (en milliers de \$)	JUSTE VALEUR (en milliers de \$)
14 400	Bons du Trésor du Canada, 4,29 %, 10 oct. 2024	14 107	14 107
13 330	Banner Trust, 4,80 %, 2 juill. 2024	13 323	13 323
11 350	Toronto Hydro Corp., 4,80 %, 2 juill. 2024	11 338	11 338
9 000	Banque Royale du Canada, 4,81 %, 16 déc. 2024	8 988	8 988
9 000	Bons du Trésor du Canada, 4,76 %, 2 juill. 2024	8 976	8 976
8 450	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 5,03 %, 3 juill. 2024	8 417	8 417
8 350	Merit Trust, 5,15 %, 13 août 2024	8 211	8 211
7 000	Province de Québec, 4,75 %, 2 juill. 2024	6 996	6 996
7 000	Banque canadienne de l'Ouest, 4,70 %, 23 juin 2025	6 687	6 687
6 400	Banque de Montréal, 5,00 %, 15 janv. 2025	6 096	6 096
6 350	Bons du Trésor du Canada, 4,83 %, 3 janv. 2025	6 083	6 083
5 900	Banque Nationale du Canada, 5,05 %, 3 janv. 2025	5 617	5 617
5 250	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,32 %, 27 mars 2025	5 250	5 250
5 250	Banque Royale du Canada, 5,31 %, 21 mars 2025	5 250	5 250
5 300	La Banque Toronto-Dominion, 5,65 %, 15 oct. 2024	5 017	5 017
5 050	Fusion Trust, 5,03 %, 4 sept. 2024	4 987	4 987
4 800	Toronto Hydro Corp., 4,79 %, 8 juill. 2024	4 794	4 794
4 780	La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,31 %, 24 mars 2025	4 780	4 780
4 500	Banque Royale du Canada, 0,00 %, 15 nov. 2024	4 500	4 500
4 000	Banque de Montréal, 0,00 %, 19 sept. 2024	4 000	4 000
4 200	La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,75 %, 20 sept. 2024	3 972	3 972
4 000	SAFE Trust, 5,15 %, 15 juill. 2024	3 949	3 949
4 000	SURE Trust, 5,15 %, 15 juill. 2024	3 949	3 949
4 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,70 %, 30 juill. 2024	3 785	3 785

Fonds du marché monétaire Manuvie

25 principaux titres du fonds sous-jacent (non audité)

VALEUR NOMINALE (EN MILLIERS DE \$)/ NBRE D'ACTIONS/ NBRE DE PARTS	Titre	COÛT MOYEN (en milliers de \$)	JUSTE VALEUR (en milliers de \$)
3 800	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,70 %, 10 juill. 2024	3 596	3 596

Fonds du marché monétaire Manuvie

Faits saillants financiers (non audité)**Fonds distinct Canada diversifié AIC****Ratios et données supplémentaires***Option garantie à 100 %*

	30 juin 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	2 674	2 507	2 272	3 667	3 460	3 208
Nombre de parts en circulation (en milliers) ⁽¹⁾	279	286	304	351	389	425
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	5,00	5,00	4,99	5,00	5,00	5,00
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	6,11	6,37	6,35	5,98	7,09	8,77
Taux de rotation du portefeuille ⁽³⁾ (%)	0,19	0,08	0,34	9,17	1,46	7,24
Valeur liquidative par part ⁽¹⁾ (\$)	9,59	8,78	7,47	10,44	8,90	7,55

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100.

⁽³⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère activement les placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

Option garantie à 75 %

	30 juin 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	1 037	954	848	1 421	1 323	1 150
Nombre de parts en circulation (en milliers) ⁽¹⁾	90	91	95	114	125	128
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	4,57	4,85	4,83	4,43	5,00	5,00
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	4,57	4,85	4,83	4,43	5,52	7,25
Taux de rotation du portefeuille ⁽³⁾ (%)	0,19	0,08	0,34	9,17	1,46	7,24
Valeur liquidative par part ⁽¹⁾ (\$)	11,52	10,53	8,94	12,49	10,59	8,97

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100.

⁽³⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs gère activement les placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

Faits saillants financiers (non audité)**Fonds distinct marché monétaire AIC****Ratios et données supplémentaires***Option garantie à 100 %*

	30 juin 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	824	895	893	940	1 192	1 286
Nombre de parts en circulation (en milliers) ⁽¹⁾	121	134	140	150	190	206
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	0,25	0,25	0,25	0,66	0,75	0,50
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	4,88	5,64	5,97	6,32	5,57	6,33
Valeur liquidative par part ⁽¹⁾ (\$)	6,83	6,66	6,36	6,25	6,27	6,24

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100.

Option garantie à 75 %

	30 juin 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁽¹⁾ (\$)	143	141	109	117	123	138
Nombre de parts en circulation (en milliers) ⁽¹⁾	18	18	15	16	17	19
Ratio des frais de gestion ⁽²⁾ (%)	0,26	0,26	0,26	0,52	0,59	0,35
Ratio des frais de gestion avant renonciations et prises en charge (%)	5,29	5,87	6,08	6,26	5,45	6,28
Valeur liquidative par part ⁽¹⁾ (\$)	7,90	7,71	7,36	7,24	7,25	7,20

⁽¹⁾ Données au 31 décembre de l'exercice indiqué, sauf avis contraire.

⁽²⁾ Le RFG est établi d'après le total des charges de la période indiquée, à l'exclusion des courtages et des autres coûts de transactions du portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien au cours de la période. Il est calculé en divisant le total des charges et des frais, compte non tenu des commissions, des coûts de transactions et des impôts sur le revenu, par la valeur liquidative moyenne du fonds distinct pour la période, puis en multipliant ce quotient par 100.



ivari est l'émettrice exclusive de la police individuelle de rente variable pour placement dans les Fonds distincts AIC. Une description complète des caractéristiques principales d'une police individuelle de rente variable se trouve dans le cahier de renseignements des Fonds distincts AIC. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi au risque du titulaire ou des titulaires de contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

ivari^{MD} et les logos d'ivari sont des marques de commerce détenues par ivari Holdings Inc.

Les Fonds distincts AIC sont émis par :

ivari^{MD}